

DEC161058DR15

Décision portant nomination de M. Emmanuel MELLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5293¹ en janvier 2016 ;

Considérant que M. Emmanuel MELLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel MELLET, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN), à compter du 1^{er} janvier 2016.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



M. Emmanuel MELLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel MELLET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 mai 2016

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL